

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium molybdate tetrahydrate  
FDS-nombre : 000000020218  
Type de produit : Substance  
Remarques : Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate  
No.-CAS : 12054-85-2  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119498057-28

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road 115 Tabor Road  
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA USA

Téléphone :  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

| Nom Chimique                                  | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-----------|
| hexa-Ammonium<br>heptamolybdate-4-<br>hydrate | 12054-85-2<br>01-2119498057-28<br>234-722-4                           |                          | 100 %         | N.C.*     |

N.C.\* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

#### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec les yeux:*

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Ammoniac

Oxyde de molybdène

oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas décharger dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
Éviter la formation de poussière.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Précautions pour le stockage en commun:*

Ne pas stocker en commun avec: Oxydants forts Nitrites

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                             | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition       | Facteur de dépassement | Remarques     |
|----------------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------------|---------------|
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | INRS (FR)<br>VLE | 10 mg/m <sup>3</sup><br>comme Mo |                        | Valeur limité |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | INRS (FR)<br>VME | 5 mg/m <sup>3</sup><br>comme Mo  |                        | Valeur limité |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | INRS (FR)<br>VLE | 10 mg/m <sup>3</sup><br>comme Mo | 15 minutes             | Valeur limité |

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

##### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant                              | Utilisation finale/ incidence                   | Durée d'exposition | Valeur                  | Voies d'exposition | Remarques |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-----------|
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |                    | 19,36 mg/m <sup>3</sup> | Inhalation         |           |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 5,77 mg/m <sup>3</sup>  | Inhalation         |           |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 5,89mg/kg bw/d          | Ingestion          |           |

| Composant                       | Compartiment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|---------------------------------|------------------------------------------|-----------|
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4- | Eau douce: 22,01 mg/l                    |           |

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

|                                        |                                                  |                          |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------|
| hydrate                                |                                                  |                          |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Eau de mer: 3,94 mg/l                            |                          |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Station de traitement des eaux usées: 37,61 mg/l | Assessment factor:<br>10 |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Sédiment d'eau douce: 39170 mg/kg dw             |                          |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Sédiment marin: 4090 mg/kg dw                    |                          |
| hexa-Ammonium heptamolybdate-4-hydrate | Sol: 16,46 mg/kg dw                              |                          |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

##### Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de sécurité avec protections latérales

### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                  |                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| État physique                    | : solide                            |
| Couleur                          | : blanc                             |
| Odeur                            | : inodore                           |
|                                  | : donnée non disponible             |
| Inflammabilité                   | : Ce produit n'est pas inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Non applicable                    |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Non applicable                    |
| Point d'éclair                   | : Non applicable                    |



## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

Température d'auto-  
inflammabilité : donnée non disponible  
Température de  
décomposition : 190 °C  
pH : 5,35  
solution saturée

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Masse volumique  
apparente : env. 1.400 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

190 °C  
Température de décomposition  
Perte de l'eau de cristallisation par chauffage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à la température de stockage recommandée.

### 10.5. Matières incompatibles

Nitrites  
Chlorates

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 4.233 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5,84 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Irritation des yeux:*

Espèce: oeil de lapin

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Mutagenicité sur les cellules germinales:*

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Type de cellule: Cellule de lymphome chez la souris

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode d'Essai: Test du micronoyau

Type de cellule: Lymphocytes humains

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité pour la reproduction:*

Method: OCDE Ligne directrice 414

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 40 mg/kg bw/d

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 40 mg/kg bw/d

Remarques: REACH dossier "read-across"

*Danger par aspiration:*

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

donnée non disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Essai en semi-statique

Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 420 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité des plantes aquatiques:*

donnée non disponible

*Toxicité pour les microorganismes:*

CE50

Inhibition de la respiration

Espèce: boue activée

Valeur: 820 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE 209

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Essai en statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 79 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: Marchandise non  
dangereuse

IMDG: Marchandise non  
dangereuse

IATA: Marchandise non  
dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                           | Valeur | Remarques                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directive 2012/18/CE<br>SEVESO III             |        | Non applicable                                                                                                                                                                                                   |
| Substances extrêmement préoccupantes<br>(SVHC) |        | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |
| Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII       |        | Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la                                                                                                                                                |

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

|  |  |                                       |
|--|--|---------------------------------------|
|  |  | Réglementation REACH<br>1907/2006/CE. |
|--|--|---------------------------------------|

### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |
| Munich : 089/19240 |                              |
| Lettonie           | +37167042473                 |

| Pays             | Numéro de téléphone                                        |
|------------------|------------------------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                                              |
| Lituanie         | +370532362052                                              |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500                                |
| Malta            | +356 2395 2000                                             |
| Pays-Bas         | 030-2748888                                                |
| Norvège          | 22591300                                                   |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                                           |
| Portugal         | 808250250                                                  |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                                            |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                                          |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                                            |
| Espagne          | +34915620420<br>112 (begär<br>Giftnformation);+46104566786 |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftnformation);+46104566786                 |
| Suisse           | 145                                                        |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                                         |

## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la  
version précédente.

Abréviations :  
CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level



## Ammonium molybdate tetrahydrate

09880-500G

Version 2.0

Date de révision  
15.04.2021

Remplace 1

---

PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---